

Air Canada

Depuis le 12 avril, j'ai été récompensé à maintes reprises par les amabilités et les encouragements d'employés du service des billets, de membres du personnel auxiliaire de bord, de bagagistes, de réceptionnistes et d'agents de piste lors de mes déplacements avec Air Canada. Il y a un commentaire qui m'a particulièrement frappé. Il venait d'un employé qui, quelques jours à peine après l'annonce de la nouvelle, est venu me trouver alors que j'embarquais sur un avion d'Air Canada à destination de Toronto. C'était un agent de piste; lorsque je lui ai demandé «Comment allez-vous?», il m'a répondu «Très bien. Cela ira toutefois encore mieux lorsque nous travaillerons pour notre propre compte. Merci.»

Cette réflexion donne une idée de ce que les employés pensent généralement du projet de privatisation. C'est cette réflexion, et toutes les autres qui m'ont été faites depuis le 12 avril, qui motivent le projet de loi C-129. Ces gens sont fiers de leur travail, de leur société, et ils ont espoir et confiance dans l'avenir. Ils veulent pouvoir relever les défis de l'avenir eux-mêmes en étant les artisans de leur propre réussite.

C'est un grand jour pour Air Canada, et je suis heureux de lancer le coup d'envoi du débat sur le projet de loi C-129. Je le fais au nom de la direction d'Air Canada et de ses employés. Je parle des agents de piste, des pilotes, du personnel auxiliaire de bord, des employés du service des billets, des surveillants et de tous les loyaux employés qui ont si bien servi la compagnie. Par ailleurs, je parle au nom de tous les Canadiens qui voudraient avoir l'occasion de posséder directement une partie d'une société formidable qu'ils connaissent et qu'ils respectent.

Par conséquent, j'exhorte tous les députés à songer à l'importance de cette initiative et à la nécessité d'adopter ce projet de loi pour permettre à Air Canada de bâtir pour l'avenir, un avenir qui repose sur une solide expérience de 50 années, et la société est impatiente de relever les défis des 50 prochaines années.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je trouve beaucoup à redire à ce projet de loi, non seulement parce que mon parti et moi nous opposons à la privatisation d'Air Canada, mais parce qu'il accuse de graves lacunes. Il n'est pas complet. Il y manque bien des éléments que le gouvernement avait promis. A vrai dire, malgré notre opposition au projet de loi, nous nous attendions à beaucoup plus. J'exposerai quelques-unes des lacunes du projet de loi C-129 et des raisons pour lesquelles mon parti s'y oppose.

Il nous semble évident, à moi et à mes collègues de l'opposition officielle, que le gouvernement n'a pas suffisamment mûri ce projet de loi. Le gouvernement passe sous silence tant de choses, laisse tant de choses en l'air. C'est cette détermination à vendre la société à tout prix qui pousse le gouvernement à agir si vite, vraiment trop vite. Air Canada mérite mieux et le public canadien aussi. L'aviation commerciale mérite mieux. Les employés méritent mieux. J'espère que le gouvernement va tenir compte des arguments que je mettrai de l'avant cet après-midi.

● (1550)

Comme je l'ai dit, nous nous opposons à la privatisation d'Air Canada et croyons qu'il y a de meilleures solutions que la

privatisation à ses problèmes financiers. Nous croyons qu'Air Canada doit rester la propriété indivise du gouvernement.

En 1977, le gouvernement libéral a fait adopter la loi qui régit aujourd'hui Air Canada. Cette Loi d'Air Canada découlait des observations et des recommandations de la commission d'enquête Estey. Essentiellement, la commission a proposé qu'Air Canada soit dotée d'une structure juridique et corporative, de la souplesse et du financement nécessaires pour fonctionner sur une base commerciale et sur un pied d'égalité avec ses concurrents au Canada et à l'étranger. Air Canada a fait l'objet d'un refinancement en 1977 avec un ratio d'autonomie financière équivalant à celui d'autres grandes sociétés aériennes d'Amérique du Nord.

Par la suite, elle est devenue une entité distincte du Canadien National, comme le prévoyait la loi, et elle a reçu sa propre loi élaborée sur le modèle de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. Cette nouvelle loi exhortait les administrateurs et les agents à faire preuve, dans la conduite des affaires commerciales d'Air Canada, de prudence et de diligence notamment dans la «recherche du profit». Autrement dit, madame la Présidente, Air Canada a reçu en 1977 un statut commercial sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement. Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas besoin de privatisation. L'objectif que le gouvernement dit poursuivre a déjà été réalisé en 1977 grâce à la Loi sur Air Canada, si le gouvernement voulait seulement le permettre.

Le parti libéral ne conteste pas que la société Air Canada ait besoin de se refinancer pour moderniser ses avions. Elle se trouve dans la situation extrêmement embarrassante de ne voir dépenser des milliards de dollars pour acheter de nouveaux avions, et elle a besoin vraisemblablement dans l'immédiat d'environ 300 millions de dollars pour engager son programme d'achat. La raison de cette hâte, c'est que le gouvernement qui exerce le pouvoir depuis près de quatre ans n'a absolument rien fait. Il n'a cessé de remettre à plus tard la décision d'aider Air Canada à se procurer de nouveaux avions. Voilà pourquoi le gouvernement est acculé au mur à l'heure actuelle, prétendant qu'il faut décider sur-le-champ et ne plus surseoir à cette importante question.

Pourquoi le gouvernement est-il pris de panique au point d'être paralysé par les besoins financiers d'Air Canada? Est-il pressé de se lancer dans cette privatisation? La privatisation ne traitera-t-elle que les symptômes au lieu de traiter la maladie elle-même?

En 1977, en présence d'une situation analogue, le gouvernement libéral de l'époque a apporté à la direction les changements nécessaires et fait en sorte d'apporter des changements et d'assurer le refinancement de la société. Nous soutenons que le gouvernement actuel devrait agir de la sorte. Nous croyons qu'Air Canada a joué et continue de jouer un rôle important de régie publique en assurant des services aériens à toutes les régions du Canada. Cette privatisation pourrait mettre en péril ce rôle de régie publique lorsqu'Air Canada sera tributaire du marché, comme le souhaite le ministre lui-même. Le projet de déréglementation du transport aérien du gouvernement entraîne une importante concentration des sociétés par le biais de fusions ou d'acquisitions de transporteurs nationaux et régionaux. En comptant Air Canada, on retrouve à l'heure